

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 23 ET 24 MAI 2019

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT,
D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION
D'UN INTERVENANT EXTERIEUR DANS LE CADRE
DE LA REUNION DE LA COMMISSION AD HOC CHARGÉE
D'ETUDIER LA FAISABILITE D'UN REVENU DE BASE
EN CORSE**

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Par délibération n° 18/032 AC du 2 février 2018, l'Assemblée de Corse a voté la création d'une commission ad hoc chargée d'étudier la faisabilité d'un revenu de base et la possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre en Corse.

Cette commission, présidée par le Président de l'Assemblée de Corse a souhaité, dans le cadre de ses travaux, procéder à la présentation de la mission d'assistance technique par M. Marc de BASQUIAT, économiste, Président de l'Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence (A.I.R.E.).

Conformément aux usages de notre collectivité et à l'article premier de la délibération n° 18/373 AC de l'Assemblée de Corse en date du 25 octobre 2018, je vous propose d'autoriser la prise en charge des dépenses liées au transport, à l'hébergement et à la restauration de M. Marc de BASQUIAT, qui s'est déplacé pour la réunion de la commission ad hoc chargée d'étudier la faisabilité d'un revenu de base et la possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre en Corse qui s'est déroulée le mercredi 22 mai 2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.